

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf janvier à vingt- heure, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 24 janvier 2019

Présents : MM. Micat, Taupin, Roulet, Vandenhecke, Verna, Mmes Beauvais, Joubert, Michener, Prieur, de Saint-Seine, Tartarin,

Excusés : Mme Galisson, M. Adam,

Secrétaire de séance : Mme Beauvais

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

N° 2019-01: MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINTE-MARTIN

8.1 Enseignement

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1 à L5211-58,

Vu l'arrêté de M. le Préfet d'Indre-et-Loire en date du 12 aout 2015, portant modifications statutaires du SIS de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin—Bossée—Bournan—Civray-sur-Esves,

Vu la délibération du syndicat intercommunal scolaire de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin—Bossée—Bournan—Civray-Sur-Esves en date du 7 janvier 2019, visée par la sous-préfecture le 11 janvier 2019, modifiant l'article 6 des statuts,

Considérant que chaque commune membre du syndicat doit délibérer sur la modification proposée,

Considérant le nombre d'enfants scolarisés au sein du RPI originaires de chaque commune membre,

Afin de rendre plus équitable la répartition des charges de fonctionnement entre les communes du syndicat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** la répartition des frais de fonctionnement selon la base de calcul suivante : 75 % au prorata du nombre d'enfants scolarisés de chaque commune et 25 % au prorata de la population municipale.

- **Approuve** la modification statutaire de l'article 6 –contribution des communes membres comme suit :
Nouvelle rédaction : Les frais de fonctionnement sont répartis chaque année entre les communes adhérentes comme suit :
 - 75 % proportionnellement au nombre d'élèves originaires de chaque commune qui fréquentent les classes du regroupement
 - 25 % proportionnellement à la population municipale de chaque commune adhérente
- **Approuve** les nouveaux statuts ainsi modifiés par le syndicat dont un exemplaire demeurera annexé à la présente délibération.

N° 2019-02: LOCATION DU LOCAL PROFESSIONNEL SITUÉ 2 RUE DES FONTAINES

3.3 Domaine et patrimoine - locations

Il était prévu initialement que la vente du local technique appartenant aux conjoints Roy se réalise fin février.

Cependant, après renseignements pris auprès de la Préfecture et de la Trésorerie, la commune ne peut contracter un emprunt avant le vote du budget.

L'acte de vente du local technique ne pourra être signé qu'au mois d'avril après le vote de budget.

Afin de pouvoir disposer du local, les propriétaires proposent une location du bâtiment à compter du 1^{er} février 2019 (pour une durée de 3 mois jusqu'à la signature de la vente) pour un montant de 600 €/mois.

Après discussion, les conseillers proposent un montant de loyer à 400 €/mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de louer le local professionnel situé 2 rue des Fontaines appartenant aux conjoints Roy pour y installer les services techniques pour un montant mensuel de 400 € du 1^{er} février 2019 jusqu'à la signature de la vente de l'immeuble (qui est prévue fin avril).
- **Dit** que le loyer sera payé mensuellement soit 400 €/mois
- **Autorise** le maire à signer le bail de location.

N° 2019-03 : CREATION DE POSTES NON-PERMANENTS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

- pérennisation du remplacement de l'agent technique indisponible,
- assurer les missions d'agent d'accueil au service administratif
- assurer les missions d'animation du conseil municipal junior.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à

➤ **Décide :**

- **Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique** relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020 inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.
- **Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif** relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 2 septembre 2019 au 29 février 2020 inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil et secrétaire à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 351 du grade de recrutement.
- **Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation** relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2020 inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'animateur du conseil municipal junior à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 2h. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019.

N° 2019-04: CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ASPIRATEUR A FEUILLES AVEC LA COMMUNE DE LIGUEIL

1.4 Commande publique - autres contrats

Afin de faciliter le ramassage des feuilles à l'automne, il est proposé d'établir une convention de mise à disposition avec la commune de Ligueil afin de pouvoir utiliser leur aspirateur à feuilles.

Le matériel sera mis à disposition avec un chauffeur (camion + aspirateur à feuilles) à raison de 5 demi-journées par an.

Le tarif de mise à disposition est fixé est 130 €/la demi-journée (soit 650 € pour 5 demi-journées)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer la convention pour la mise à disposition d'un véhicule et d'un aspirateur à feuilles,
- **Précise** que le tarif pour la mise à disposition du véhicule et de l'aspirateur à feuilles est de 130 € la demi-journée.

N° 2019-05: AVIS SUR LE PÉRIMÈTRE DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA CREUSE

8.8 Environnement

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sera mis en place sur l'ensemble du bassin versant de la Creuse.

La DDT consulte les collectivités locales concernées par ce schéma afin de recueillir leur avis sur le périmètre du futur SAGE.

La commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin fait partie du bassin versant de La Creuse. La DDT sollicite donc l'avis du conseil municipal sur ce point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable** concernant la proposition de périmètre du futur schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de la Creuse.

Devis – installation d’un portail et d’une clôture pour le nouveau local technique

Des devis ont été demandés, aux entreprises : Périmètre et Vinerier, afin d’installer un portail et une clôture au nouveau local technique.

Les différentes solutions techniques (portail motorisé ou non, un vantail ou coulissant...) proposées seront étudiées.

Gestion des états des lieux de la salle des fêtes

Il est proposé de revoir la composition de la commission en charge de l’état des lieux de la salle des fêtes.

Actuellement sont membres de cette commission : Jean-Pascal Adam, Jean-Claude Micat, Lionel Roulet et Christophe Vandenhecke.

MM. Micat et Vandenhecke étant indisponibles temporairement pour réaliser les états des lieux, d’autres membres doivent être désignés.

Se proposent pour réaliser les états des lieux des salles : M. Verna, Mme Joubert et Mme de Saint-Seine.

Par ailleurs, en cas d’indisponibilité des élus référents, il est proposé que le planning des états des lieux soit transmis à tous les élus. Une réunion devra être fixée afin d’expliquer le fonctionnement des états des lieux.

Travaux Logement de l’école

Il est proposé de budgéter différents travaux pour 2019 sur le logement de l’école :

- Remplacement de deux chauffages gaz et de la gazinière raccordée à la citerne (fin de contrat avec Butagaz en septembre 2019).
- Remplacement d’un wc
- Réparation et peinture des volets extérieurs

Des devis sont en cours (afin de préparer un estimatif pour le budget 2019).

Un premier devis a été reçu de l’entreprise de peinture Gadin. Le montant des travaux de peinture s’élève à 3 378,11 €. Les devis seront étudiés ultérieurement.

Groupement de commande voirie 2019

La consultation de maîtrise d’œuvre pour les travaux de voirie, dans le cadre du groupement de commandes voirie 2019, est en cours jusqu’au 11 janvier 2019.

Le bureau d'études sera retenu fin janvier 2019. Le recensement et le chiffrage des travaux auront lieu à partir de février 2019.

La prochaine commission des chemins est fixée le mardi 5 février de 8 h à 12 h afin de définir le programme de voirie et fossés 2019.

Commission des finances

Les réunions de préparation du budget seront fixées en mars (le vote du budget étant prévu le mardi 9 avril 2019).

Animation pour le 14 juillet

Il est proposé de ne pas prendre d'animation pour le 14 juillet et de mettre le budget alloué à l'animation sur le feu d'artifice. Il pourrait être installé une enceinte (fond musical pour le repas et pour la marche aux lampions).

Aménagement du centre-bourg – travaux de reprise des rampants des plateaux

Les travaux de reprise des rampants des plateaux seront réalisés par Eiffage le mardi 12 février 2019. Eiffage doit confirmer si les travaux peuvent être réalisés sans fermeture à la circulation.

Mme Tartarin indique qu'elle sera indisponible pour suivre ces travaux.

M. Roulet sera présent le matin. M. Vandennecke doit confirmer sa présence.

Par ailleurs, le maire indique qu'un devis a été signé avec l'entreprise SES afin de remplacer les panneaux de signalisation des chicanes qui ont été détériorés. Par ailleurs, 12 plots solaires (à lumière blanche) ont été commandés afin d'améliorer la signalisation des chicanes (Rue Dangé d'Orsay et rue des Fontaines). Le montant total du devis s'élève à 828,29 € T.T.C (imputé sur l'opération n° 153 – Aménagement du centre-bourg).

Par ailleurs, il est proposé d'installer des jardinières en béton sur les chicanes situées rue des Fontaines (cf. modèle catalogue Celona). Les panneaux de signalisation seraient installés sur ces jardinières.

Projet de vidéo-surveillance par la société Stanley Sécurité

Un projet d'installation de caméras de video-surveillance a été réalisé par la société Stanley sécurité.

La proposition consiste en l'installation de caméras avec enregistrement sur plusieurs sites : place de la mairie, place de la salle des fêtes, l'école et le stade. Il comprend : 1 enregistreur 8 voies, un écran de visionnage, 5

caméras extérieures, une antenne wifi et des ponts wifi pour se connecter aux vidéos.

Deux propositions ont été faites :

- Formule location service avec maintenance: 299 € H.T./mois et un forfait d'installation de 1 490 € H.T
- Formule vente services : 11 999 € H.T. et un abonnement mensuel de maintenance de 55 € H.T.

Ce projet est mis à l'étude.

Contrat de location de la photocopieuse Toshiba

Le contrat de location et de maintenance de la photocopieuse et de la sauvegarde a été revu. Une économie de 123,87 € sera réalisée par trimestre (réduction du prix de la copie couleur).

Commission fleurissement

Un projet de fleurissement a été réalisé par Mme Emmanuelle Signoret, agent technique. De plus, un devis a été demandé à un paysagiste pour installer un arrosage automatique sur la place de la mairie. Une réunion de la commission fleurissement sera fixée fin février – début mars pour étudier ces propositions.

Locations des logements situés au-dessus de la mairie

Compte-tenu des candidatures reçues, il est proposé de retenir la candidature de Justine Chaumont pour le T3 et la candidature d'Alain Fréval pour le T2.

Conseil municipal junior

Mme Beauvais indique que le conseil municipal junior s'est réuni afin de préparer les projets pour 2019 :

- Une après-midi jeux de société est organisée le samedi 6 avril 2019 de 15 h à 19 h – il est proposé un temps convivial en famille avec goûter (crêpes)
- Une présentation du fonctionnement du budget sera réalisée le samedi 23 mars avec la secrétaire, Lucie Fétiveau
- Projet autour des gestes qui sauvent : il est envisagé de réaliser plusieurs formations : PSC1, initiation aux gestes qui sauvent (pour les jeunes parents et grands-parents, pour tout public et pour les enfants). Un questionnaire sera envoyé à la population afin de déterminer leur besoin.

Une information sur les gestes à réaliser en cas de piqûres d'insectes serait souhaitable.

Des demandes de subventions seront réalisées pour ce projet.

- Une visite des services de la communauté de communes Loches Sud Touraine est prévue aux vacances d'avril. Par la suite, il est envisagé de rencontrer plus particulièrement le service en charge de la gestion des rivières.

Projet de plantation – La Ligoire

Suite aux travaux de restauration de la morphologie du cours d'eau La Ligoire, un programme de plantation d'arbustes est prévu.

Une rencontre a eu lieu avec la technicienne de rivières afin de choisir les essences à planter sur la partie appartenant à la commune. Lisa Zaganelli doit transmettre à la mairie un projet de plantation détaillé avec les essences. Par ailleurs, il est envisagé de réaliser des plantations en bordure du fossé d'assainissement de la lagune afin d'éviter l'érosion du fossé. Des subventions pourraient être obtenues pour ce projet (fédération de chasse, chambre d'agriculture).

SIEIL

Mme Prieur indique que le taux de participation du SIEIL sur les travaux électriques (renforcement, dissimulation..) passe de 90 % à 80 % au 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, la cotisation statutaire pour la compétence éclairage public passe de 0,4 €/habitant à 0,8 €/habitant au 1^{er} janvier 2019.

Parking salle des fêtes

Il est indiqué que le parking n'est pas praticable actuellement. Un réengazonnement complet sera réalisé par les agents techniques.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée :

- ***le mardi 26 février 2019 à 20 h.***

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour
du conseil municipal du 29 janvier 2019

	Délibérations
2019-01	Modification des statuts du syndicat intercommunal scolaire
2019-02	Location du local professionnel situé 2 rue des fontaines
2019-03	Création de postes non-permanents
2019-04	Convention de mise à disposition d'un aspirateur a feuilles avec la commune de Ligueil
2019-05	Avis sur le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de la creuse

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2019

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	Absent
Beauvais Céline	
Galisson Anne-Sophie	Absente
Joubert Sylvie	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	